

# 6.5

## Interdictions

---

---

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **Quebecor Inc.**

Interdit à Françoise Bertrand, Alain Bouchard, Robert Dutton, Jean-Marc Eustache, Jean La Couture, Pierre Laurin, Brian Mulrone, Jean Neveu, Pierre Parent, Érik Péladeau, Pierre Karl Péladeau, Luc Lavoie, Louis Morin, Michel Ethier, Roger Martel, Denis Sabourin, Claudine Tremblay, Julie Tremblay, Jean-François Pruneau, Christian Marcoux, Dominique Poulin Gouin, Marc M. Tremblay, Éric Denis d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Quebecor Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 mars 2008 conformément au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 4 juin 2008.

Décision n°: 2008-MC-0680

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

#### **Dectron Internationale Inc.**

Révoque la décision d'interdiction 2008-MC-0643, prononcée le 20 mai 2008, limitée à Ness Lakdawala, Mauro Parissi, Roshan Katrak, Dick W. Driggs, Serge Beaudet, J. Gilles Nolet, Glen La Rusic, Harout Topikian, Michel Lecompte, Leena Lakdawala, Roxanne Lakdawala et Francine Lauzon d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Dectron Internationale Inc. au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 3 juin 2008.

Décision n°: 2008-MC-0678